

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, qu'à la séance régulière du conseil municipal qui sera tenue le 10 mars 2026 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Saint-Donat, situé au 490 de la rue Principale, une demande de dérogations mineures concernant la propriété constituée du lot 5 436 016, du cadastre du Québec, située sur le chemin du Lac-Blanc, sera présentée.

La demande de dérogations mineures numéro 2025-0014, présentée par Éric Aubé, représentant de J.S.E. Construction Inc., est à l'effet de permettre les dérogations suivantes, visant la construction projetée d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire :

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes VR-9, le coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) maximal prescrit est fixé à 15 % ;

Dérogation demandée :

- a) Permettre que, suite à la construction du bâtiment principal et du bâtiment accessoire projetés, le coefficient d'emprise au sol soit de 17.8 % ;

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes VR-9, pour un bâtiment principal, la marge latérale minimale prescrite est de 5 mètres ;

Dérogation demandée :

- b) Permettre que le bâtiment principal projeté soit situé à une distance de 2,72 mètres de la ligne latérale droite ;

Norme : Aux termes du *Règlement de zonage numéro 15-924*, à la grille des usages et normes VR-9, pour un bâtiment principal, la marge latérale minimale prescrite est de 5 mètres ;

Dérogation demandée :

- c) Permettre que le bâtiment principal projeté soit situé à une distance de 2,67 et 2,78 mètres de la ligne latérale gauche ;

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Donat, ce 12 février 2026

Signé : Mickaël Tuilier

Mickaël Tuilier,
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mickaël Tuilier, directeur général de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 12 février 2026, entre 8 h 30 et 12 h.

En foi de quoi, je donne
ce certificat le 12 février 2026

Mickaël Tuilier, directeur général